

COMPTE-RENDU DU BUREAU
Mercredi 14 décembre 2022 – Selles sur Cher



Le Bureau du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais s'est réuni le **mercredi 14 décembre 2022, à 15h, à Selles sur Cher**, sur convocation adressée par mail le 15 novembre 2022.

Sous la présidence de M. Christophe THORIN, assistaient à la réunion :

Les vice-présidents :	Les membres	Les invités
<ul style="list-style-type: none">• Stella COCHETON• Sylvie DOUCET	<ul style="list-style-type: none">• Philippe PLASSAIS• Sylviane TURMEAUX• Joël HERISSET	<ul style="list-style-type: none">• Emmanuel LEONARD – Conseiller Régional• Carine DELETANG – Directrice régionale 41

Excusés et/ou Absents :

Les membres du Bureau		Les invités permanents
<ul style="list-style-type: none">• Jacques PAOLETTI• Nicole ROGER• Eric CARNAT• Quentin LEGOUY	<ul style="list-style-type: none">• Pascal PICARD• Alain POMA• Aurélien BERTRAND• Bruno MARECHAL	<ul style="list-style-type: none">• Cécile CAILLOU-ROBERT• Jean-Luc BRAULT• Jeanny LORGEUX• Alexia LACLERGUE

Assistaient également à la réunion :

<ul style="list-style-type: none">• Julien BEAUDON, Directeur du Pays	<ul style="list-style-type: none">• Natacha GUERIN, Assistante de Direction
---	---

Avant l'ouverture de la séance, le Président informe les membres du Bureau qu'un Secrétaire parmi les élus doit être désigné pour toute les sessions du Bureau et du Comité syndical.

Mme Sylvie DOUCET, 6^{ème} Vice-Présidente, est désignée Secrétaire de Séance pour les 10 prochaines séances.

ORDRE DU JOUR

- 1) **CRST** (Contrat Régional de Solidarité Territoriale)
 - a. Présentation et application prochaine du nouveau cadre de contractualisation régional
 - b. Présentation des derniers dossiers de demande de subvention
- 2) **PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2023**
 - a. Les recettes potentielles pour le financement de l'ingénierie territoriale du Pays
- 3) **PAH**
 - a. Bilan saison 2022
 - b. Proposition nouvelles grilles tarifaires groupes et individuels
 - c. Perspectives du renouvellement de la convention du Label PAH en 2024
- 4) **PAT/CLIMAGRI**
 - a. Point sur les premiers retours de l'enquête « Observatoire de la restauration collective »
 - b. Retour sur les journées inter PAT
 - c. Point d'étape sur le dispositif CLIMAGRI du Pays vallée du Cher et du Romorantinais
- 5) **QUESTIONS DIVERSES**
 - a. Elaboration d'un SCOT pour le sud Loir-et-Cher à l'échelle des deux communautés de communes Romorantinais-Monestois et Val de Cher-Controis
 - b. Retour sur l'élection du nouveau président du conseil de développement du Pays le 24 novembre 2022

1. CRST - CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE

A. PRESENTATION ET APPLICATION PROCHAINE DU NOUVEAU CADRE DE CONTRACTUALISATION REGIONAL

Le Président, Christophe THORIN, rappelle aux membres du Bureau qu'un nouveau cadre de contractualisation régional va être mis en place, qui se confère au courrier adressé par la Région à l'ensemble des maires du Territoire.

Le Président informe que l'exécutif du Conseil Régional a approuvé lors de la session des 09 et 10 novembre dernier, le nouveau cadre d'intervention des contrats territoriaux. Celui-ci entrera en vigueur à partir du 01 juillet 2023 et s'appliquera aux territoires dont le précédent contrat prend fin après cette date.

⇒ ***Ainsi, le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais inaugurera la mise en application du nouveau cadre d'intervention dès le 10 octobre 2023, à la fin du CRST actuel. Il sera placé en « prototype » par la Région.***

Le Président fait part des craintes qu'il a eu, ainsi que celles exprimées par les Présidents de Pays de la Région, lors des 1eres ébauches de ce nouveau contrat quant à l'avenir des Pays et leur place dans cette nouvelle contractualisation. Les Pays ne devaient plus en être cosignataires mais uniquement les EPCI.

Il indique que de nombreux élus dont il fait parti ont tenu à défendre la position essentielle des Pays afin que leurs rôles soient maintenus. Ces demandes ont été prises en compte par la Région.

Le Président signale également que si le montant attribué au prochain contrat restera similaire à celui en cours (400MK€ sur 6 ans au niveau régional), sa durée sera répartie sur deux contrats de 3 ans.

Christophe THORIN fait part de ses interrogations et de la vigilance nécessaire à apporter à la fongibilité entre ces deux contrats afin que les sommes non consommées lors du 1^{er} contrat soient bien reversées sur le second.

D'autre part, le Président souligne que si jusqu'ici, les fonds étaient affectés à l'échelle du territoire du Pays, ils seront désormais affectés indépendamment à chaque territoire de chaque Communauté de communes, et s'inquiète d'un cloisonnement sans possibilité de fongibilité entre ses fonds, qui permettait jusqu'ici de consommer l'ensemble de l'enveloppe régionale sur le bassin de vie du Pays.

Le Président donne la parole à Madame Carine DELETANG, Directrice de l'Espace Région Centre-Val de Loire du Loir-et-Cher, qui informe les membres du Bureau que la durée du contrat, de deux fois 3 ans au lieu de 6 ans, a été mis en place afin de permettre une projection à plus court terme et apporter plus de souplesse au contrat, pour pouvoir réadapter, si nécessaire, les orientations du contrat suivant.

Concernant la fongibilité des fonds entre les deux contrats et entre les EPCI, Madame DELETANG indique que des réflexions sont encore en cours au niveau régional sur les modalités pratiques. Elle fera remonter les interrogations du Président et des membres du Bureau afin d'y apporter des réponses.

Christophe THORIN, après avoir remercié Madame DELETANG de ses éléments de réponses, lui donne ensuite la parole afin qu'elle fasse la présentation communiquée par la Région à l'attention des membres du Bureau, accompagnée dans cette lecture par Julien BEAUDON, Directeur du Pays.

➤ **Les grandes lignes de la territorialisation de l'action régionale**

Les Maisons de la Région

Dès janvier 2023 (à Blois pour notre Territoire). Elles permettront une proximité immédiate et directe avec les élus régionaux et de répondre aux questions sur :

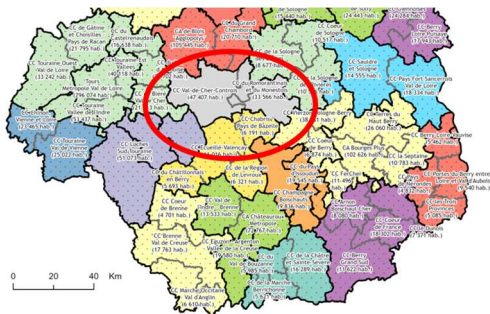
- ✓ Vie des lycées : gestion des personnels et patrimoine bâti des lycées
- ✓ Transports scolaires et interurbains, et récemment les mobilités
- ✓ Animation et développement des territoires : aménagement du territoire, développement des entreprises, formation professionnelle, orientation
- ✓ Transports et les mobilités / Contrats opérationnels de mobilité
- ✓ Animation et l'ingénierie territoriales :
 - Biodiversité / Natura 2000
 - FEDER : information 1^{er} niveau
 - FEADER : instruction des aides (investissement – PCAE, LEADER, DAJ)
 - Accompagnement au quotidien des acteurs locaux

Un dialogue continu avec les territoires

L'espace de concertation = Le Bassin de Vie (Espace de référence pour déterminer et suivre les priorités stratégiques)

- ✓ **25 Bassins de Vie sur la Région** (Espace cohérent avec : SCoT, Bassin de mobilités (hors 37), CODEV)

Le Directeur, Julien BEAUDON, souligne que pour notre Territoire, le bassin de vie correspond exactement au périmètre du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.



La concertation

Avec les acteurs institutionnels (le Pays, les EPCI, les communes et les pôles de centralité, le Conseil départemental, l'Etat, le CESER) ; avec les acteurs socio-économiques, dont les conseils de développement ; avec les habitants.

Pour établir une convention d'objectifs et de moyens :

- ✓ Qui fixe les grands enjeux sur lesquels se mobiliseront les partenaires publics
- ✓ Qui affiche le montant de l'enveloppe mobilisée par la Région sur 6 ans pour la contractualisation, le soutien à l'ingénierie territoriale et la dotation A VOS ID
- ✓ Qui affiche les opérations majeures qui seraient réalisées sur le territoire du Bassin de vie
- ✓ Signée entre la Région et les représentants du Bassin de vie (EPCI, Pôle de centralité, PETR/Pays)
- ✓ Qui sera déclinée dans les politiques contractuelles et sectorielles de la Région

La représentation de la Région dans les territoires

- ✓ Maisons de la Région
- ✓ Le conseiller régional en territoire :
 - Animation de la politique de territorialisation de l'action régionale
 - Contact pour le territoire
 - Représentation permanente de la Région
 - Référent pour les contrats (animation, pilotage et suivi)

➤ Les principes des contrats territoriaux

Pour rappel, le Pays Vallée du Cher et du Romorantinais sera le 1^{er} territoire prototypé, à compter d'octobre 2023

Le Conseil Régional a évoqué les grands principes et modalités de mise en application de la prochaine contractualisation. Carine DELETANG a donné quelques précisions sur le maintien des engagements financiers de la Région et sur le soutien et la coordination d'une gouvernance articulée entre la Région / l'EPCI et le Pays/PETR.

La poursuite de l'engagement régional en faveur de l'ingénierie territoriale

- Financement de l'animation territoriale à l'échelle du Bassin de Vie : des postes d'agent de développement selon les conditions actuelles, soutien à des études stratégiques et de l'animation thématique à l'échelle des Bassins de Vie - **le financement du poste d'assistante étant quant à lui supprimé** -
- Poursuite du Réseau Oxygène qui renforce son offre de services en faveur de l'animation/ingénierie territoriales pour accompagner, les acteurs locaux, professionnaliser les praticiens, faciliter les échanges et diffuser les bonnes pratiques (renforcement de l'appui aux communautés professionnelles) – **une présentation de ce réseau étant prévue début 2023 à l'attention des agents de développement.**
- Prolongement du dispositif A VOS ID avec des assouplissements et clarifications, notamment le financement d'études d'opportunité et de faisabilité portées par des collectivités - **Le Président ainsi que les membres du Bureau soulignent l'importance d'une clarification et d'une ouverture plus large de ce dispositif et rappellent que dans le contrat actuel, la plupart des projets pourtant pertinents qui ont été présentés ont été majoritairement rejetés par la Région.**

Domaines d'intervention des contrats

- ✓ **40%** : Pour accélérer la transition écologique et l'adaptation au dérèglement climatique
- ✓ **60%** : Pour adapter et intensifier l'offre de services publics de proximité

Christophe THORIN remercie Mme DELETANG pour sa présentation et tient à rappeler que le taux d'engagement de crédits sur le CRST du Pays est plutôt très bon, au-delà de 90%.

B. PRESENTATION DES DERNIERS DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION

Julien BEAUDON présente les dossiers de demandes de subvention pour avis.

AXE A: DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE RESTE 99 756.00€
(560 000.00€ réservés pour cœur de France à vélo déduits)

PROJETS	MAITRE D'OUVRAGE	INVESTISSEMENT	TAUX	SUBVENTION
Développement de l'activité de maraichage biologique à Loreux	Marianne HEMON	20 458.86€	35%	7 100€
Fiche A3-04 : développement de l'agriculture biologique				

Avis favorable

PROJETS	MAITRE D'OUVRAGE	INVESTISSEMENT	TAUX	SUBVENTION
Acquisition d'un véhicule d'occasion pour un atelier de découpe de viande ambulante – Langon/Cher	Magali MASSON	27 500€	25%	6 875€
Fiche A3-05 : Diversification agricole et développement des circuits alimentaires de proximité				

Avis favorable

AXE C : RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL RESTE 965 947.00€

PROJETS	MAITRE D'OUVRAGE	INVESTISSEMENT	TAUX	SUBVENTION
Rénovation thermique de 86 logements rues du Bellay, Anne de Bretagne, Charles d'Angoulême et Louise de Savoie à Romorantin – Étiquettes E à B	TDLH		Forfait 2 000€ x 86 logts	172 000€
C4-29: Rénovation urbaine				

Pour information – rentre dans le cadre du PRU

AXE D : STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE 130 100.00€

PROJETS	MAITRE D'OUVRAGE	INVESTISSEMENT	TAUX	SUBVENTION
ACQUISITION DE ZONES HUMIDES DANS LA VALLEE DU CHER- PRAIRIES DU FOUZON A DES FINS DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE (Selles/Cher et Couffy)	Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire	27 386€	30%	8 200€
Fiche 31 – trame verte et bleue : Études et aménagements				

Avis favorable

PROJETS	MAITRE D'OUVRAGE	INVESTISSEMENT	TAUX	SUBVENTION
Réalisation d'un bassin de récupération des eaux de pluies pour irrigation d'une serre (producteur de fraises hors sol) à Soings-en-Sologne	Florian CHEDEVILLE (EARL de la Gitinière)	40 000€	35%	14 000€
Fiche 34 – trame verte et bleue : matériels agricoles favorables à la biodiversité et à l'eau				

Avis favorable

2. PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2023

A. LES RECETTES POTENTIELLES POUR LE FINANCEMENT DE L'INGENIERIE TERRITORIALE DU PAYS

Le Président Christophe THORIN présente les recettes potentielles pour le financement de l'ingénierie territoriale du Pays et attire l'attention des membres du Bureau sur la précarité de financement de certains des postes occupés actuellement pour 2023, et surtout 2024 :

Pour 2023* :

Les charges de personnel : dépenses prévisionnelles = 300 000€	}	- 91 250€
Les charges de personnel : recettes prévisionnelles = 208 750€		

*Les cotisations annuelles des collectivités ne sont pas prises en compte dans ce calcul.

Le directeur du Pays, Julien BEAUDON, complète la présentation du Président en indiquant que les recettes attendues pour 2023 correspondent aux recettes 2021 et 2022 non perçues pour les postes d'animation LEADER et PAH.

En 2024, plus aucune recette pour le financement des postes de PAH, assistante de Direction et CEP (et recette attendue pour le poste de chargé de mission LEADER conditionnée à une réponse positive à la candidature du GAL).

POSTES	POINTS SUBVENTIONS EN ATTENTE	
Agent de développement et assistante	Participation du Conseil régional de 50 000€/an (subvention en fonctionnement sur l'enveloppe CRST 6 ans). Il reste 22 000€ à percevoir début 2023 avant la fin du contrat.	Le Président, également Conseiller Départemental, indique que la subvention de 27 000€ au titre de l'ingénierie du Pays devrait être maintenue
	A partir de 2024 : 35 000€/an pour le poste d'agent de développement, mais disparition de la subvention de fonctionnement pour le poste d'assistante	
Animation LEADER	Versement en 2023 de la subvention pour l'animation 2021 : aucun versement en 2022 (problème de traitement de dossier par la DDT) - 17 054,33 € de subv.	
	Versement en 2023 de la subvention pour l'animation 2022 : aucun versement à attendre pour 2022 (dossier de paiement en cours d'élaboration) – 39 680 € de subv.	
Animation PAH	Versement Leader relative à la programmation PAH 2021 : aucun versement perçu du FEADER 47 852€ (problème de traitement de la DDT ...)	
	Versement Leader relative à la programmation PAH 2022 : aucun versement perçu du FEADER 46 684,32€ (dossier de paiement en cours d'élaboration)	
Animation CEP	Subvention ADEME : 8 500 € sur base rapport intermédiaire réalisation Cot ENR	

3. PAH

A. BILAN SAISON 2022

Bilan de la saison 2022 : 668 participants aux animations scolaires, individuelles et de groupe

Quelques pistes d'animations pour la saison 2023 :

- ✓ Rdv aux Jardins dans les parcs du centre-ville de Romorantin-Lanthenay (3 juin) ; visites du château de Sauverterre (Saint-Loup-sur-Cher) ; conférence sur la ligne de démarcation (Châtres-sur-Cher).
- ✓ Visite des bourgs de Pouillé et de Sassay et de l'église de Châtilon-sur-Cher, avec dégustation de vins et de fromages produits dans ces communes à l'issue des visites.
- ✓ Deux activités jeune public hors temps scolaire : chasse au trésor à Pontlevoy ; activité autour des parcs à Romorantin avec goûter pour les participants.

B. PROPOSITION NOUVELLES GRILLES TARIFAIRES GROUPES ET INDIVIDUELS

Dans un soucis de simplification, Le Président présente aux membres du bureau une proposition de modification de la tarification des visites organisées par le Pays d'art et d'Histoire, à présenter lors du prochain Comité Syndical.

PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRES DE LA BILLETTERIE DU PAH

	TARIFICATIONS		TARIFS ACTUELS	PROPOSITION
Manifestations de grande ampleur	plein tarif		8.00 €	8.00 €
	Tarif réduit	habitants des communes concernées par l'animation et personnes handicapées	5.00 €	<i>gratuité</i> pour les habitants des communes concernées par l'animation, les personnes en situation de handicap, les moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi
	gratuité	moins de 18 ans, les étudiants et les demandeurs d'emploi	0.00 €	
Manifestations classiques	plein tarif		5.00 €	6.00 €
	Tarif réduit	habitants des communes concernées par l'animation et personnes handicapées	3.00 €	<i>gratuité</i> pour les habitants des communes concernées par l'animation, les personnes en situation de handicap, les moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi
	gratuité	Gratuit pour les moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi et les habitants des communes concernées par l'animation pour la	0.00 €	
Tarifs visites de groupes	De 23 à 30 personnes		110.00 €	130.00€ de 22 à 30 pers
	de 31 à 50 personnes		110€ + 0.90€ par personne supplémentaire dans la limite max de 50 personnes	160.00€ de 31 à 50 pers
	De 10 à 30 pers.	visites en langue étrangère ou en nocturne	200.00 €	230.00 €
	de 31 à 50 pers.		200€ et 1,40€ par personne supplémentaire, jusqu'à la limite de 50 personnes	

Avis favorable

C. PERSPECTIVES DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DU LABEL PAH EN 2024

Le directeur du Pays, Julien BEAUDON, présente ensuite les perspectives de renouvellement de la convention du label Pays d'art et d'Histoire, qui arrive à échéance en 2024 avec l'échéancier suivant :



0 - Janvier 2023 début d'élaboration du bilan PAH (2014-2023)

1 - 2eme trimestre 2023 : Réunions des commissions de travail autour du bilan et souhaits du Territoire pour les 10 ans à venir

2 - 2eme semestre 23 : synthèse du projet, prospective et perspectives budgétaires à 10 ans

3 – mi 2024: dépôt du projet et présentation en CRPA*

AU FINAL: Septembre 2024: Décision du CRPA sur le renouvellement ou non du label PAH du PVCR

* Commission régionale du patrimoine et de l'architecture

Julien BEAUDON insiste, à la demande de la DRAC, sur la nécessité d'approfondir et de perdurer le travail de mise en réseau engagé dès le début de la labellisation avec une association plus forte des acteurs partenaires touristiques et culturels locaux (OTI, EPCI Comp. Culture, Région, acteurs touristiques et culturels privés...).

Il fait le rappel sur deux points de vigilance :

- Le PAH Loire-Val d'Aubois (doté d'un CIAP) et le PAH Loire Touraine (avec politique d'animation étoffée) présenteront le renouvellement de leur label en 2023. Le PAH Val de cher Romorantinais fera sa présentation à la suite de ses deux PAH très importants.
- Le niveau d'exigence de la DRAC sera donc très élevé au moment de l'examen de notre **potentielle** candidature et après échanges avec la DRAC, nous sommes loin d'être garanti du renouvellement de notre label.

Bilan d'activité et reconduction du label

Le Président du Pays reprend la parole et souligne la qualité du travail de Valérie CHAPEAU dans son rôle d'animatrice. Toutefois, il rappelle qu'il n'y aura plus de financement pour ce poste à compter de janvier 2023 et que le renouvellement du label en 2024 doit démontrer la pertinence du travail effectué à grande échelle et présenter des engagements encore plus importants pour le prochain programme, comme l'élaboration d'un CIAP qui demande un investissement financier et humain élevé.

Les membres du Bureau sont amenés à débattre de la perspective ou non de renouveler le label du Pays d'Art et d'Histoire sur le Territoire, avec pour conséquence l'impossibilité pour le Pays de porter un poste d'animatrice en l'absence du label.

Après échanges, il est arrêté par les membres du Bureau de fixer pour mission à Madame CHAPEAU de :

- ⇒ Consacrer l'essentiel de son temps de travail à l'établissement du bilan d'activité du dernier label demandé sur la DRAC pour la fin du 1^{er} semestre – juin 2023.
- ⇒ Afin de permettre à Valérie CHAPEAU de réaliser pleinement cette tâche de bilan, le Président souhaite qu'elle puisse rapidement finaliser le programme d'animation du PAH 2023, en s'appuyant si nécessaire sur les documents déjà réalisés.

Le bilan d'activité sera présenté aux membres du Bureau et du Comité Syndical qui statueront à la fin du 1^{er} semestre sur le renouvellement ou non du label PAH en 2024.

Les membres du Bureau approuvent à l'unanimité cette proposition

4. PAT/CLIMAGRI

A. POINT SUR LES PREMIERS RETOURS DE L'ENQUETE « OBSERVATOIRE DE LA RESTAURATION COLLECTIVE »

Julien BEAUDON, le Directeur, explique qu'un questionnaire a été déjà été adressé par l'Observatoire 41 à tous les prestataires de la restauration collective (médico-sociale, scolaire, d'entreprise) avec un taux de retour de 52% (116 établissements RHD sollicités).

Les relances mail sont terminées.

De décembre à janvier, des relances téléphoniques seront faites et l'Observatoire 41 se rapprochera du Conseil départemental pour récupérer les données sur les collèges.

B. RETOUR SUR LES JOURNEES INTER PAT

Le Directeur du Pays signale la participation de Camille GILLET aux journées Inter PAT qui se sont déroulées les 12 et 13 septembre dernier à Nantes, qui ont permis d'engranger un certain nombre de retours d'expériences et savoirs faire avec différents territoires, qui pourront servir de base au déploiement des actions sur le périmètre du Pays.

C. POINT D'ETAPE SUR LE DISPOSITIF CLIMAGRI DU PAYS VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS

Julien Beaudon informe que Climagri© (*outil et une démarche de diagnostic énergie-gaz à effet de serre pour l'agriculture et la forêt, à l'échelle des territoires*), est en lien avec le PAT sur la partie « potentiel nourricier » du territoire à 2050.

20 octobre 2022 : Comité Technique

Julien BEAUDON précise qu'un comité technique c'est tenu le 20 octobre 2022. Il s'agissait d'échanger autour du devenir de chacune des filières agricoles sur le territoire (exemple de question posée : comment va évoluer la filière maraîchage et qu'en sera-t-il en 2050 sur le territoire ?). L'idée était d'identifier les principaux enjeux, les défis mais aussi les actions et leviers pour que ces réflexions soient intégrées dans les scénarii de diminution des GES sur le territoire.

07 novembre 2022 et 08 décembre : COPIL (composé d'élus de la CCRM et de la CCV2C)

2 scénarii ont été travaillés par la Chambre d'agriculture 41 et Solagro ont soumis aux membres du COPIL plusieurs scénarii possibles. 2 ont été retenus et entériné lors du COPIL qui s'est tenu à Billy.

Des fiches actions seront à travailler lors du prochain comité technique prévu en février 2023.

5. QUESTIONS DIVERSES

A. ELABORATION D'UN SCOT POUR LE SUD LOIR-ET-CHER A L'ECHELLE DES DEUX COMMUNAUTES DE COMMUNES ROMORANTINAIS-MONESTOIS ET VAL DE CHER-CONTROIS

En l'absence de représentants des 2 Communautés de Communes à ce Bureau, et les Maires ayant déjà été informés, le Président propose que ce point soit retiré de l'ordre du jour.

Avis favorable

B. RETOUR SUR L'ELECTION DU NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS

Le Conseil de développement s'est réuni en réunion plénière le jeudi 24 novembre 2022 à Châtillon-sur-Cher. Monsieur François CAVALIÉ, Président, y a fait part de son souhait de se retirer du poste de Président. Après trois mandats et un investissement constant sur des projets tels que l'agenda 21, la charte de développement ou bien encore sur le prochain programme Leader, Monsieur François CAVALIÉ a exprimé sa satisfaction d'avoir occupé cette

fonction mais élu récemment Conseiller municipal de la commune de Villeherviers, Monsieur François CAVALIÉ a expliqué ne plus pouvoir assumer la présidence puisqu'il occupe désormais la fonction d'élu.

A la suite d'un appel à candidature et un vote à bulletin secret, **Monsieur Jean Luc BROUTIN**, Président de l'Observatoire 41, a été élu à l'unanimité nouveau Président du Conseil de Développement.

C. INFORMATION SUR LE RENOUELEMENT D'UN MEMBRE DU BUREAU DU PAYS

Le Président explique que suite à la démission de Monsieur Pascal PICARD de son poste de Maire de Mûr de Sologne, il conviendra en Comité Syndical de proposer son remplacement au sein des instances du Pays.

Christophe THORIN rappelle la nécessité de garantir une répartition géographique équilibrée des membres du Bureau entre les territoires des deux communautés de communes, ce que l'ensemble des membres du Bureau soutient. Le Président souhaite que le prochain membre soit désigné avant le vote du Budget par le Comité Syndical.

Les membres du Bureau approuvent à l'unanimité

D. INFORMATION SUR LE SITE INTERNET DU PAYS

Le Président informe les membres du Bureau de l'avancée des travaux en termes de communication médiatique (site internet et réseaux sociaux) et signale la mise en ligne du nouveau site Internet pour le début d'année 2023.

Les membres du Bureau seront sollicités lors de la prochaine réunion pour poser en photo, permettant ainsi d'établir une galerie dynamique sur le prochain site Internet du Pays (trombinoscope).

E. DATES À RETENIR

PRESENTATION ET VOTE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

⇒ Le prochain **Bureau** se tiendra le **mercredi 25 janvier 2023 à 17h**, à Selles-sur-Cher.

⇒ Le **Comité Syndical** se tiendra le **mardi 07 février 2023 à 18h**, à Selles-sur-Cher (lieu confirmé sur l'invitation).

VOTE DES BUDGETS :

⇒ Le Comité Syndical se tiendra le **mercredi 15 mars 2023 à 18h**, lieu donné sur l'invitation.

Le Président rappelle l'importance de ces prochaines réunions et remercie tous les membres de ses instances de se rendre disponible ou de se faire représenter afin d'atteindre le quorum.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres présents et lève la séance à 17h15.



Christophe THORIN,
Président du pays de la vallée du Cher et du Romorantinais